Covepro

Le renouveau de Timberland Pro

Fondée en 1963, la société Covepro – Comptoir du Vêtement de Protection – est un grossiste en EPI qui a bâti son développement principalement autour de Caterpillar tout en étant par ailleurs partenaire d'autres marques de notoriété (Ansell, Mapa, JSP, Portwest…). Rachetée en 2012 par Guillaume Wambergue, elle est aujourd'hui en passe d'acquérir une nouvelle dimension avec l'obtention depuis le 1er avril dernier de l'exclusivité de distribution de Timberland Pro sur notre marché national.

Propriété de l'américain VF Corporation (leader mondial du textile) qui réalise un CA de 12,4 Mds$ et détient notamment Lee, Wrangler, Kipling, The North Face, Vans, Eastpak, Jansport…, la marque Timberland a pendant un temps fait l'objet d'un accord de distribution avec le groupe Honeywell. Sous licence Timberland Pro, celui-ci a pu concevoir, fabriquer et distribuer des vêtements et chaussures auprès de la distribution professionnelle jusqu'à ce que VFC décide de reprendre le contrôle du développement des produits et de leur distribution. En France, l'accord liant les deux parties s'est éteint il y a trois ans pour les vêtements et en mars 2017 pour les chaussures.

Partenaire de VF Corporation

Timberland Pro est une marque de très grande notoriété sur le marché professionnel et l'ambition du groupe américain est bien sûr de la relancer, en s'appuyant sur des acteurs nationaux propres à mener cette tâche avec succès – à l'exception des Etats-Unis et du Canada non concernés par cette exigence. Pour ce faire, VF Corporation sélectionne des partenaires spécialisés dans les équipements de protection individuelle, détenteurs d'une image premium avec déjà des parts de marché intéressantes, et dont le fonctionnement laisse place à la flexibilité. Au titre de ce partenariat, cette société sélectionnée s'engage dans une promotion forte de la marque...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter. Valider

Vous n'avez pas de n° d'abonné ?
Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

S'abonner à la revue